

L'ACTION CLÉ 2

COOPÉRATION ENTRE ORGANISMES ET INSTITUTIONS

POUR QUOI FAIRE ?

Les **projets de partenariats** ont pour objectif de **développer la coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation** en Europe et dans le monde. Ces projets peuvent rassembler **tous types d'acteurs** issus de différents pays : associations, entreprises, autorités éducatives, établissements scolaires, collectivités territoriales, etc. Les projets peuvent être de taille et de portée différentes selon les besoins et les objectifs des structures candidates et doivent démontrer une véritable complémentarité entre partenaires.

Il existe deux types de projets de partenariats :

✓ Partenariats simplifiés (AC/KA 210)

Ces projets sont conçus pour faciliter l'accès au programme Erasmus+ en s'adressant notamment aux organisations peu expérimentées. Ils permettent de **découvrir la coopération européenne et d'échanger des pratiques** avec des partenaires localisés dans les pays du programme Erasmus+. Les collaborations et les échanges peuvent porter sur de multiples sujets : la prise en charge des élèves à besoins particuliers, l'éducation aux médias et à l'information, le développement des comportements éco-responsables, etc.

Ces projets sont composés d'**au moins deux organisations issues de deux pays du programme Erasmus+** et peuvent durer **de 6 à 24 mois**.

Deux forfaits au choix : **30 000€ ou 60 000€**.

✓ Partenariats de coopération (AC/KA 220)

Ces projets vont permettre aux organisations **d'échanger, de développer de nouvelles pratiques et de créer des méthodes et contenus innovants**. Les thématiques de travail et les livrables sont variés, en voici quelques exemples : création d'une mallette pédagogique pour lutter contre le harcèlement scolaire, réalisation de modules de formation destinés au personnel éducatif et/ou aux élèves pour déconstruire les stéréotypes de genre, outils de formation pour faire évoluer les pratiques managériales et éducatives, etc. Les résultats du projet doivent être transférables et évolutifs.

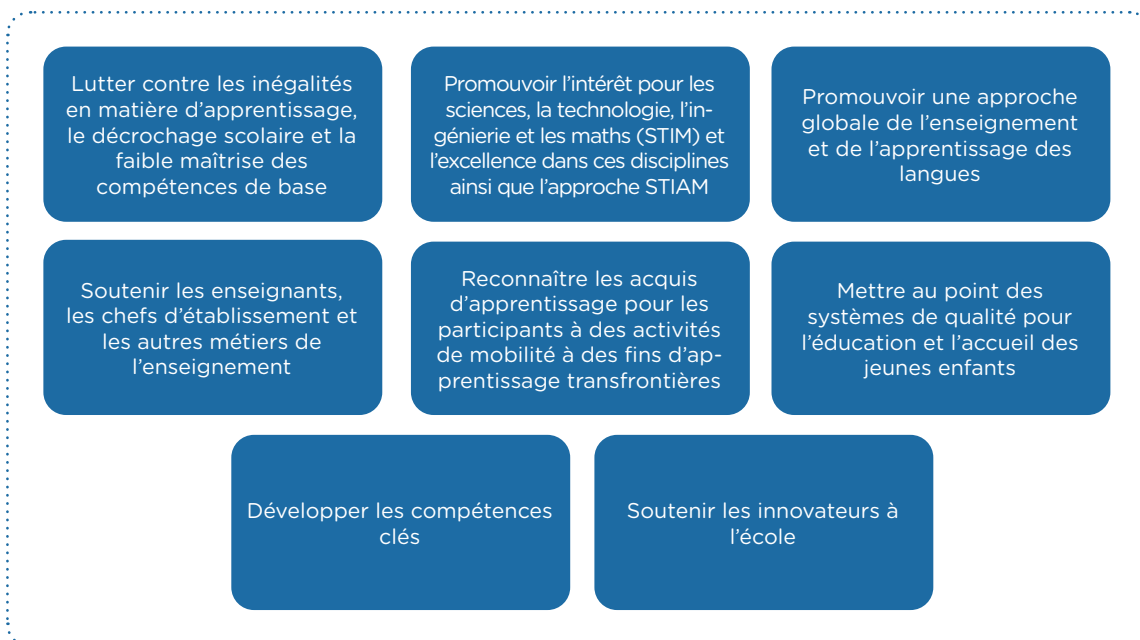
Ces projets rassemblent **au minimum trois organisations issues de différents pays** sur une durée **de 12 à 36 mois**. Il est possible d'associer un partenaire d'un pays ne faisant pas partie du programme Erasmus+ s'il apporte une plus-value au projet.

Trois forfaits au choix : **120 000€, 250 000€, 400 000€**.

QUELLES PRIORITÉS EUROPÉENNES ?

Tous les projets financés sont liés à une ou plusieurs grandes priorités de l'Union européenne et porteront une attention particulière aux personnes les plus défavorisées. Le programme Erasmus+ a identifié des **priorités générales** (inclusion et diversité, numérique, transition écologique, citoyenneté européenne) et des **priorités spécifiques au secteur éducatif** concerné.

Par exemple, sur le secteur de l'enseignement scolaire, les priorités spécifiques sont :



Le descriptif des priorités est à retrouver chaque année dans le guide du programme Erasmus+ qui paraît à l'automne.



Attention

Les partenariats sont toujours pilotés par une organisation coordinatrice qui soumet la candidature pour l'ensemble des partenaires. Le coordonnateur est responsable vis-à-vis de l'Agence Erasmus+ de l'avancée du projet et de son suivi administratif et financier. Il reçoit l'intégralité de la subvention et il lui incombe de redistribuer les financements auprès de ses partenaires.



Les établissements scolaires qui souhaiteraient porter des projets d'action clé 2 doivent s'assurer, dès la préparation de la candidature, de l'assentiment du gestionnaire comptable de leur établissement.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Avant même que le projet ne soit sélectionné, toutes les organisations participantes doivent jouer un rôle actif dans les différentes étapes de planification, préparation, mise en œuvre et suivi. Le projet ne manquera pas de prévoir les activités liées à la gestion du projet, à sa mise en œuvre ainsi que les activités de diffusion et de valorisation.

Un projet de **partenariat simplifié** doit décrire de manière simple **les objectifs, les activités proposées et les résultats attendus**.

Un projet de **partenariat de coopération** se décompose en **modules de travail** qui font référence à **des objectifs spécifiques pertinents, des activités et des livrables**.

Dans les deux cas, la description des résultats attendus doit être accompagnée d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer la performance du projet et la pertinence de chaque activité.

FINANCEMENTS ET BUDGET

Concernant le financement des projets de partenariats, des forfaits de subventions prédéfinis sont prévus. Vous devez choisir le forfait qui correspond le mieux à votre idée de projet, puis expliquer votre choix dans votre candidature.

A vous de construire un budget qui permettra de couvrir tous les coûts liés à la mise en œuvre des activités éligibles (la gestion du projet, les réunions et événements, les activités de formation et d'apprentissage, les livrables du projet, les activités de partage des résultats, etc.) de manière réaliste et afin de répondre au mieux à vos besoins.

CALENDRIER



POUR VOUS AIDER

Pour vous aider à concevoir votre projet (budget, modules de travail, planification des activités, indicateurs...), [le manuel sur le modèle de financement forfaitaire](#) et la [FAQ dédiée aux projets de partenariats](#) sont à votre disposition.

Exemples de projets

• Le **collège Pierre de Coubertin en Occitanie** mène, avec un établissement scolaire roumain, un **projet de partenariat simplifié** intitulé « *Tu es le monde, choisis la différence* ». Ce projet d'une durée de 2 ans dispose d'un budget de 60 000€ pour aborder deux grands enjeux sociétaux : le changement climatique et l'inclusion. L'objectif de ce projet est de modifier les habitudes et les comportements au sein des établissements scolaires en mettant en place des bonnes pratiques. Ce projet permettra aux élèves d'expérimenter l'engagement citoyen et l'ouverture européenne. Ainsi, les élèves se retrouveront à 4 reprises (2 fois en France et 2 fois en Roumanie) et travailleront ensemble lors de chacune de ces rencontres thématiques. La première rencontre sur le thème du développement durable s'articulera autour d'ateliers de travail, d'échanges de pratiques sur les gestes éco-responsables, de réalisations de vidéos, d'études sur l'impact du tourisme sur l'environnement ou encore d'actions de bénévolat.



STEMBOT

• Le **partenariat de coopération** « STEMbot » porté par l'**association française Fermat Science** a pour ambition de **créer un chatbot** (programme informatique faisant appel à l'intelligence artificielle (IA) et capable de mener des conversations) **accompagné d'un module de formation et de guides** afin de rendre la science plus accessible aux élèves du secondaire. En centrant l'apprentissage des STEM sur des exemples appliqués et des expériences, le consortium entend le rendre plus attractif et susciter des vocations. Pour atteindre cet objectif, 6 partenaires européens se sont associés : une entreprise d'innovation pédagogique belge spécialisée dans les projets de développement des compétences et l'inclusion de jeunes en situation de handicap, un établissement d'enseignement et de formation professionnels portugais, un établissement secondaire de Macédoine du Nord et un autre établissement estonien dispensant des formations en robotique, modélisation 3D etc., ainsi qu'une ONG slovène dédiée à la sensibilisation aux sciences et à l'enseignement des STIM. Ce projet d'une durée de 30 mois a obtenu un budget de 250 000€.